

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Signature contrat
territorial de bassin
de la Mouge et de la
Petite Grosne**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

24

Le Conseil a été
convoqué le :

12 décembre 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **21 décembre 2022**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DIX-NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT- DEUX (19 décembre 2022)

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à Marie-Thérèse THOMAS, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à Christine ROBIN, RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à Patrick BUHOT

Absents : GARLET Teddy, BEAUDET Adrien

Rapporteur Claudine GAGNEAU

EXPOSE

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) a élaboré un contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Ce contrat porte à la fois sur les bassins versants de la Petite Grosne et de la Mouge pour les actions relevant de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.) et sur le périmètre de MBA pour les actions relevant de l'assainissement eaux usées, de la GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) et de l'eau potable.

Ce contrat de trois ans permet à la fois de s'assurer du taux d'aides sur cette période et de bénéficier d'aides exceptionnelles.

Les opérations de désimperméabilisation sont intégrées à ce contrat territorial et permettent de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 70% de la part éligible.

La commune souhaite s'inscrire dans ce contrat pour bénéficier des différentes aides.

Dans cet objectif, un dossier a déjà été déposé pour la rénovation du parking de la VERCHERE.

VU le code général des collectivités locales,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme et cadre de vie du 1^{er} décembre 2022,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de JP.PETIT et de P.BUHOT

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat avec Mâconnais Beaujolais Agglomération et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Christine ROBIN

